

[Accueil](#) > [Actu](#) > [Justice](#)

Frédéric Lacas, le maire de Sérignan, devait être jugé avec 11 prévenus



Frédéric Lacas est poursuivi avec 11 personnes dont des membres de sa famille. / MIDI LIBRE



Justice, Sérignan, Béziers

Publié le 09/01/2024 à 17:56

J.-P A.

Écouter cet article

Powered by ETX Studio

00:00/01:45

Une association a déposé plainte contre le maire de Sérignan, Frédéric Lacas et des membres de sa famille pour prise illégale d'intérêts et recel de bien provenant d'un délit. Le procès est renvoyé au mois de mars.

Ce lundi 8 janvier, le tribunal de Béziers devait juger douze personnes, dont le maire de Sérignan et ancien président de l'Agglo de Béziers, Frédéric Lacas, ainsi qu'une partie de sa famille. Ils étaient poursuivis pour des faits présumés de recel provenant d'un délit puni d'une peine n'excédant pas 5 ans d'emprisonnement, mais aussi prise illégale d'intérêts par personne dépositaire de l'autorité publique dans une affaire dont il assure l'administration ou la surveillance.

Renvoyée au 11 mars

L'affaire a été renvoyée au 11 mars prochain. Les douze prévenus sont poursuivis en citation directe par l'association de défense et d'urbanisation des propriétaires des Cosses de Falgairas Galine, à Sérignan, ainsi que sept victimes présumées. Ce n'est pas le ministère public qui poursuit, mais des particuliers qui veulent faire valoir leur droit et qui ont dû consigner 4 000 € pour obtenir un jugement.

Le temps des audiences est compté

Le renvoi de ces débats a particulièrement agacé le tribunal, mais aussi le représentant du ministère public qui l'a fait savoir. Il faut dire qu'en plus aucun des prévenus n'avait pris la peine de se déplacer pour assister à l'audience alors que tous les plaignants étaient là. "Le temps d'audience est précieux. Il n'est pas correct de demander des renvois juste avant les débats. Nous organisons des journées de travail. Nous étudions des dossiers. Aujourd'hui, il faut trouver une nouvelle date pour obtenir des débats. Ce n'est pas respectueux de l'institution ni des autres personnes qui auraient pu obtenir des réponses judiciaires aujourd'hui."

Les plus lus



Lus



Commentés

- 1 **Insolite.** Un joggeur récupère une bouteille à la mer sur une plage de Gironde : elle contient une lettre envoyée depuis les États-Unis
- 2 **Société.** Complément d'enquête : après Hanouna et Depardieu, voici qui serait la nouvelle cible du magazine d'investigation
- 3 **Santé.** L'hydroxychloroquine, défendue par le professeur Didier Raoult durant la pandémie de Covid-19, serait à l'origine de 17 000 morts
- 4 **Immobilier.** "Trop facile de voler des fortunes comme ça" : il perd la propriété de ses deux appartements avec un simple scan de sa signature
- 5 **Emploi.** Chômage : depuis le 1er janvier, vous ne pourrez plus recevoir d'indemnités si vous refusez deux fois un CDI après un CDD

À lire aussi de Justice

- 1 **Justice.** "Il y a un corps emballé dans une bâche" : au procès de la mort d'Aurélien Vaquier, le récit d'une enquête hors-norme

- 2 **Faits divers.** Il croque dans une part de pizza, se rend compte que quelque chose ne va pas et meurt quelques minutes plus tard
- 3 **Justice.** Aurélie Vaquier retrouvée dans un sarcophage de béton à Bédarieux : ce qu'il faut retenir du premier jour du procès
- 4 **Faits divers.** Caresses sur les seins, vibromasseur et viols : à Montpellier, les drainages lymphatiques très particuliers d'un masseur
- 5 **Justice.** La nouvelle Maison de justice et du droit prend ses quartiers dans le centre-ville d'Alès

Midi Libre
Découvrez tous nos magazines et hors-séries.
[Accédez à la boutique](#)



À lire aussi de Béziers

- 1 **Education.** Une matinée pour découvrir la pédagogie active des écoles occitanes ou calandretas de Béziers
- 2 **Justice.** "Il y a un corps emballé dans une bâche" : au procès de la mort d'Aurélie Vaquier, le récit d'une enquête hors-norme
- 3 **Justice.** Aurélie Vaquier retrouvée dans un sarcophage de béton à Bédarieux : ce qu'il faut retenir du premier jour du procès
- 4 **Justice.** La cave coopérative Alma Cersus, de Cers et Portiragnes, condamnée à 50 000 € d'amende
- 5 **Economie.** Halles de Béziers : le contrat de régie intéressée avec Biltoki signé